

RAPPORT 2014 SUR LA PAUVRETÉ DES ENFANTS ET DES FAMILLES AU CANADA



LA PAUVRETÉ INFANTILE, 25 ANS PLUS TARD: NOUS POUVONS Y REMÉDIER

Plus de deux décennies se sont écoulées depuis la résolution unanime de la Chambre des communes visant « à éliminer la pauvreté des enfants au Canada avant l'an 2000 » et cinq ans sont passés depuis le vote unanime de la Chambre des communes visant l'élaboration « d'un plan immédiat pour éradiquer la pauvreté pour tous au Canada ». Ni la promesse d'éliminer la pauvreté ni le plan ne se sont matérialisés.

Résolutions unanimes de la Chambre des communes, 24 novembre 1989 et 2009

FAMILY SERVICE TORONTO
For People. For Change.



1914 • 2014 • Embracing the future



Mettons fin à la pauvreté des enfants et des familles

*Campagne 2000 est hébergée
par Family Service Toronto,
un organisme membre de
Centraide Toronto*

RECOMMANDATIONS

Campagne 2000 : mettre fin à la pauvreté infantile au Canada recommande par l'intermédiaire de son réseau diversifié de partenaires :

- Au gouvernement du Canada d'établir, en consultation avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les gouvernements et organisations autochtones, la société civile et les personnes en situation de pauvreté, un plan d'action assorti d'objectifs et d'échéanciers pour réduire et éliminer la pauvreté au pays. Enchâssé dans une loi, ce plan définirait des rôles clés pour tous les ordres de gouvernement et reconnaîtrait au Québec sa façon propre de procéder en matière de politiques sociales dans le contexte canadien.
- La bonification à 5 600 \$ maximum par enfant (dollars 2014, indexée) pour les familles à faible revenu de la prestation pour enfants en rationalisant le soutien aux familles au moyen de la fiscalité et des transferts.
- L'adoption d'un plan pour prévenir, réduire et éventuellement éradiquer la pauvreté des enfants et des familles autochtones, élaboré de concert avec les organisations autochtones.
- Un engagement de la part du gouvernement fédéral à mettre en œuvre le principe de Jordan et de la part des provinces et des territoires, à adopter le principe de Jordan pour s'assurer de répondre sans délai aux besoins des enfants autochtones.
- Des améliorations au Régime d'assurance-emploi afin d'étendre l'accès, la durée et le niveau des prestations.
- Des stratégies proactives, notamment l'équité en matière d'emploi dans les secteurs public et privé et une stratégie de formation judicieuse accessible aux prestataires d'a.-e., afin de donner des chances égales d'emploi aux communautés racialisées et aux autres groupes historiquement défavorisés.
- L'instauration à l'initiative du gouvernement fédéral et de concert avec les provinces, les territoires et les communautés autochtones d'un programme national de services éducatifs et de garde à l'enfance (SÉGE) assorti d'une politique-cadre bien articulée et fondée sur les principes d'universalité, de qualité et d'exhaustivité (éventail complet de services).
- À court terme, un fonds d'urgence de 500 M\$ sous forme de paiements de transfert fédéraux aux provinces, territoires et communautés autochtones pour des services de garde réglementés.

- Des prestations de congé de maternité et de congé parental améliorées et de plus longue durée, plus souples, incluant une allocation réservée aux pères seulement, et accessibles à tous les nouveaux parents (adoptifs, étudiants, stagiaires, parents travaillant à leur compte, à temps partiel et occasionnellement).
 - La mise en œuvre, en partenariat avec les provinces, les territoires, les municipalités, les Premières nations et les secteurs privé et à but non lucratif, d'une stratégie nationale globale en matière de logement qui répond aux besoins des collectivités locales et des Premières nations.
- Dans un premier temps, renverser la tendance à la baisse des investissements du gouvernement fédéral dans le logement à prix abordable et injecter des fonds pour assurer l'abordabilité des logements, pour renouveler les immobilisations et pour transformer le secteur du logement social et en assurer le succès futur.
- De s'attaquer aux inégalités croissantes de revenu en rétablissant l'équité du régime d'impôt sur le revenu des particuliers et en réinstaurant le principe de l'impôt basé sur la capacité de payer.

LES TAUX ÉLEVÉS DE PAUVRETÉ INFANTILE PERSISTENT : LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DOIT FAIRE PREUVE D'INITIATIVE.

« Surmonter la pauvreté n'est pas un geste de charité. C'est un acte de justice. C'est la protection d'un droit fondamental humain, à savoir le droit à la dignité et à une vie décente ».

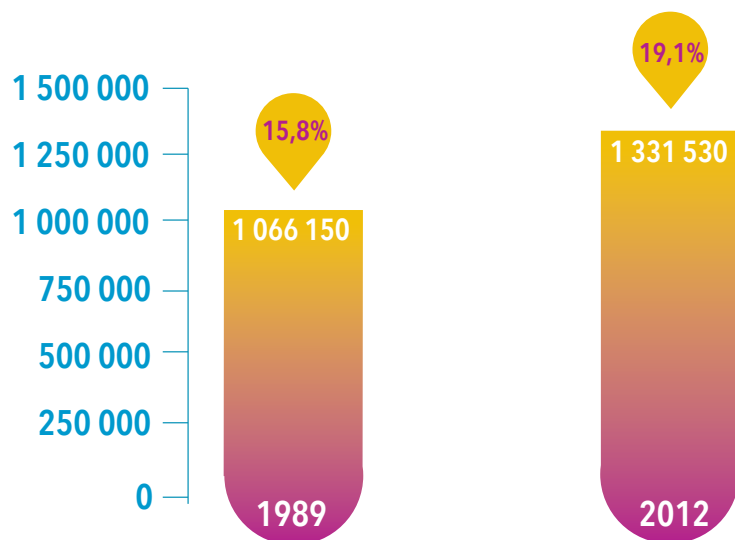
Nelson Mandela¹

Campagne 2000 fait paraître cette année son 23^e rapport sur la pauvreté et constate avec tristesse et inquiétude le manque criant de progrès pour réduire la pauvreté au Canada. La taille de l'économie canadienne a plus que doublé et pourtant, les revenus des familles au décile inférieur ont pratiquement stagné. Le fossé entre les familles riches et les familles pauvres demeure profond

et les familles à revenu moyen ont du mal à ne pas perdre de terrain. Grâce à l'abondance de données provenant de recherches universitaires, communautaires et gouvernementales et aux nombreux témoignages de personnes vivant en situation de pauvreté, nous savons beaucoup mieux aujourd'hui qu'il y a 25 ans comment enrayer la pauvreté.

En unissant leurs efforts, les 120 organismes partenaires de Campagne 2000 ont réussi à garder l'enjeu de la pauvreté des enfants dans l'actualité depuis près de 25 ans. Au nom de familles à faible revenu, de femmes, de personnes ayant des incapacités, de banques alimentaires, de familles autochtones, de fournisseurs de services de santé, de services de garde à l'enfance et de logements abordables, de groupes confessionnels, d'enseignants, de travailleurs sociaux, de syndicats et de beaucoup d'autres encore, les partenaires de Campagne 2000 ont mis en relief la situation inacceptable des enfants défavorisés et ils ont avancé des solutions pratiques. Dans le sillon des discussions et du dialogue en cours avec les fonctionnaires et les représentants du gouvernement, les médias et les personnes vivant en situation de pauvreté, d'importantes initiatives ont vu le jour. Des politiques publiques comme la Prestation fiscale canadienne pour enfants, le Supplément de la prestation nationale pour enfants et la Prestation pour enfants handicapés ont certes rendu la vie des familles plus facile, mais elles n'ont pas réussi à réduire substantiellement les taux de pauvreté infantile ni à prévenir la pauvreté. L'érosion du marché du travail, c'est-à-dire le nombre réduit de bons emplois à temps plein avec des avantages sociaux qui préviennent la pauvreté et permettent aux parents de sortir leur famille de la pauvreté, demeure un problème un peu partout au Canada.

GRAPHIQUE 1 PAUVRETÉ INFANTILE AU CANADA ALORS ET MAINTENANT: 1989 ET 2012



Source: Totalisation personnalisée, Statistique Canada. Fichier des familles T1, 1989 et 2012

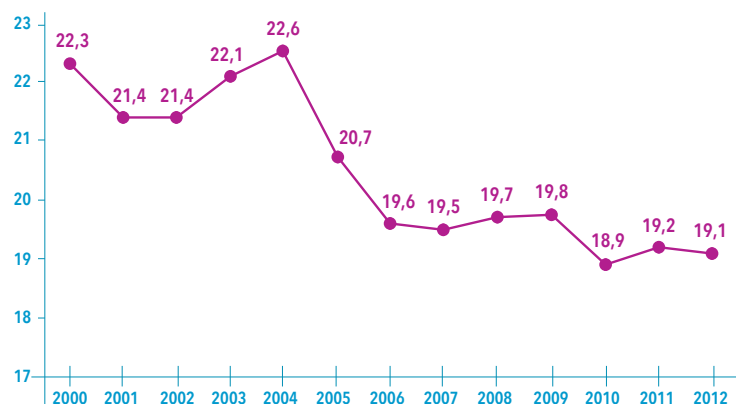
Il existe des raisons impérieuses justifiant que le gouvernement fédéral prenne l'initiative. Premièrement, c'est la bonne chose à faire pour nos enfants et pour nous tous; et le Canada respecterait ainsi ses obligations en vertu de la Convention relative aux droits de l'enfant adoptée, elle aussi, en 1989, et en vertu d'autres ententes internationales. Deuxièmement, la pauvreté coûte cher et la pauvreté infantile entraîne des maladies pendant tout le cycle de vie; elle nuit à la réussite scolaire; et elle laisse présager des problèmes d'employabilité. Enfin, troisièmement, le Canada a la capacité financière d'agir. Les surplus budgétaires de plusieurs milliards de dollars prévus à compter de 2015-2016 indiquent bien qu'il ne manque pas d'argent.

Le temps est venu pour le gouvernement fédéral d'assumer le rôle qui est le sien. Faire fi des coûts reliés à la pauvreté correspond à rien de moins qu'une mauvaise gestion économique dont nous devons tous continuer de faire les frais sur le plan financier et à beaucoup d'autres égards.

LA SITUATION ACTUELLE

Depuis 25 ans, selon des données tirées des déclarations de revenu des particuliers, le taux de pauvreté des enfants et des familles a augmenté de 15,8 % en 1989 (1 066 150 enfants) à 19,1% en 2012 (1 331 530 enfants).² Un plus grand nombre d'enfants et leurs familles vivaient en situation de pauvreté en 2012 qu'au moment où les députés de la Chambre des communes ont voté à l'unanimité pour l'élimination de la pauvreté des enfants au Canada en 2000.

GRAPHIQUE 2 ENFANTS DE FAMILLES À FAIBLE REVENU AU CANADA, 2000 À 2012



Source: Statistique Canada, tableau 111-0015: caractéristiques des familles, mesures de faible revenu (MFR), par type et composition de famille, annuel (à moins d'indication contraire), CANSIM (base de données). Consulté le 6 novembre 2014.

Il est extrêmement préoccupant de constater que quatre enfants autochtones sur dix au Canada vivent en situation de pauvreté. Dans les communautés autochtones, où le gouvernement fédéral est principalement responsable du financement des programmes de sécurité du revenu et des services communautaires, un enfant au statut d'Indien sur deux vit en situation de pauvreté.³

L'intervalle de 23 ans au cours duquel il y a eu une hausse importante de près de 25 % de la pauvreté, on a connu une croissance économique sans précédent de 1998 à 2008, la récession économique subséquente et une croissance lente qui perdure.

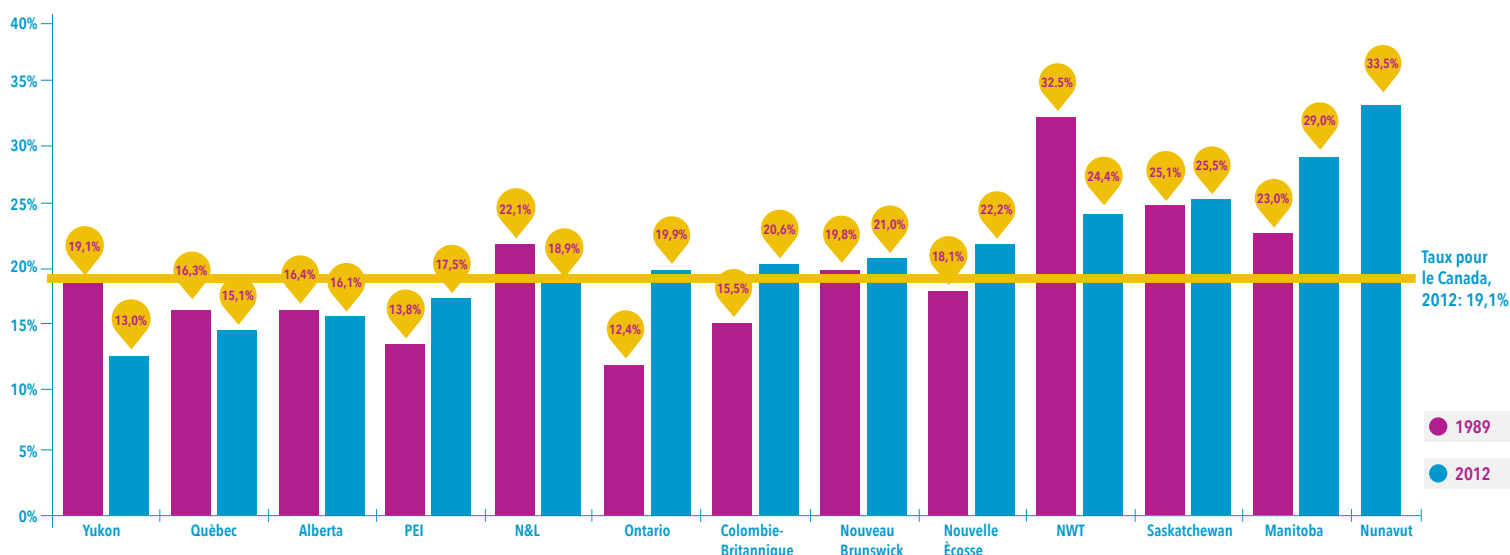
QU'EST-CE QUI DOIT SE PASSER?

- Il faut augmenter à 5 600 \$/enfant maximum la Prestation fiscale canadienne pour enfants/Supplément de la prestation nationale pour enfants (PFCE/SPNE) (indexé en dollars 2014) pour les familles à faible revenu.
- Il faut que le gouvernement du Canada établisse, en consultation avec les provinces et les territoires, les gouvernements et organisations autochtones, les organisations non gouvernementales et les personnes vivant en situation de pauvreté, un plan d'action assorti d'objectifs et d'échéanciers pour réduire et éliminer la pauvreté au pays.

MESURER LE FAIBLE REVENU : UN DÉFI DANS LES PROVINCES ET LES TERRITOIRES ET POUR DES GROUPES SÉLECTIONNÉS

À cause des changements importants apportés à la collecte de statistiques au Canada, 2014 est l'année la plus difficile depuis 1989 pour rendre compte de la situation de la pauvreté des enfants et des familles. Jusqu'en 2013, les partenaires de Campagne 2000 qui produisent des rapports sur la pauvreté s'appuyaient sur la publication annuelle des « Revenus au Canada » pour leurs données sur les taux de pauvreté et sur le nombre de personnes vivant en situation de pauvreté au Canada. Ces données étaient recueillies par l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR). En 2013, on a mis fin à l'EDTR pour la remplacer par l'Enquête canadienne sur le revenu (ECR). En octobre, les données de l'ECR n'avaient toujours pas été publiées ni évaluées pour déterminer leur comparabilité aux données de l'EDTR, rendant ainsi difficile de mesurer les progrès ou l'absence de progrès en matière de réduction de pauvreté infantile au Canada. La capacité de comparer et d'évaluer les tendances des taux de pauvreté infantile a également été entravée par l'abolition en 2010 du questionnaire détaillé obligatoire du recensement. Celui-ci a été remplacé par l'Enquête nationale

GRAPHIQUE 3 TAUX DE PAUVRETÉ INFANTILE, PROVINCES ET TERRITOIRES, 1989 ET 2012



Source: Totalisation personnalisée, Statistique Canada. Fichier des familles T1, 1989 et 2012, MFR après impôt.

auprès des ménages (ENM). Dans le passé, les données du questionnaire détaillé obligatoire du recensement étaient utilisées pour surveiller et comparer les taux de pauvreté infantile de certains groupes dont les taux de pauvreté sont les plus élevés, notamment les personnes d'immigration récente, racialisées, autochtones et ayant des incapacités.⁴ Statistique Canada a mis en garde les utilisateurs que les données de l'ENM de 2011 ne sont pas comparables aux données du recensement précédent, car la participation étant volontaire, les résultats « peuvent comporter un niveau plus élevé d'erreur de non-réponse » que le questionnaire détaillé obligatoire du recensement de 2006.

Il est essentiel pour les trois ordres de gouvernement d'avoir accès aux données d'un recensement obligatoire pour suivre l'expérience de groupes marginalisés et ainsi concevoir des initiatives efficaces de réduction de la pauvreté. Campagne 2000 demande avec instance au gouvernement fédéral de réinstaurer immédiatement le questionnaire détaillé obligatoire du recensement ou une autre source similaire de données fiables.

Dans ce rapport, à moins d'indications contraires, les données du Fichier des familles T1 de Statistique Canada sont utilisées pour rendre compte de la pauvreté.⁵ Le Fichier des familles T1 est basé sur les données des déclarations d'impôt sur le revenu des particuliers et sur les dossiers de la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE). Statistique Canada établit les seuils de revenu des ménages et des familles en appariant les fichiers d'impôt individuels, mais le calcul du revenu familial n'inclut pas le revenu des autres membres de la famille vivant sous le même toit. Depuis la mise en oeuvre de la Prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE), le processus d'identification des enfants de moins de six ans s'est amélioré.⁶ Comparativement aux estimations officielles de population de Statistique Canada, le Fichier des familles T1 rend mieux compte des enfants. Toutefois, il est important de souligner qu'à cause de différences méthodologiques, les taux de faible revenu dérivés du Fichier des familles T1 ne peuvent pas être comparés aux taux calculés en vertu de l'ENM et de l'EDTR.

LA SITUATION ACTUELLE

La prospérité n'a pas réglé le problème de la persistance de la pauvreté. Par contre, les stratégies de réduction de la pauvreté en place et la croissance économique ont aidé à réduire les taux de pauvreté dans quelques provinces. Des initiatives de réduction de la pauvreté au Québec (législation adoptée en 2002) et à Terre-Neuve-et-Labrador (2006) ont contribué à réduire la pauvreté infantile dans ces deux provinces. Douze provinces et

territoires sur treize se sont dotés d'une stratégie de réduction de la pauvreté ou sont en train d'en élaborer une. Seule la Colombie-Britannique n'a pas adopté de stratégie à cet égard.

QU'EST-CE QUI DOIT SE PASSER?

Il faut que tous les ordres de gouvernement (fédéral, provincial, territorial, municipal et autochtone) se rencontrent pour élaborer une stratégie concertée de réduction de la pauvreté.

LA SITUATION UNIQUE DES ENFANTS ET DES FAMILLES AUTOCHTONES

« ... À l'époque où je grandissais en tant qu'enfant autochtone en Ontario, j'étais une de ces statistiques. ... La pauvreté accablante demeure l'obstacle majeur à une vie épanouie pour les enfants autochtones de toutes les régions du pays. Voilà pourquoi j'appuie sans réserve l'initiative dirigée par des jeunes Tenez vos promesses qui vise à convaincre nos élus d'arrêter de faire des promesses vides en matière de pauvreté et de s'atteler à la tâche de faire du Canada une société véritablement égalitaire ».

L'honorable James Bartleman, 27^e lieutenant gouverneur de l'Ontario (2002-2007)

Les enfants autochtones et leurs familles demeurent extrêmement vulnérables à la pauvreté au Canada. L'expression générique Autochtone inclut les trois principaux groupes ayant des droits autochtones comme stipulé dans la constitution canadienne, soit les Premières nations ou Indiens, les Métis et les Inuits. Les conditions de vie actuelles des Autochtones sont le legs du colonialisme et de politiques néfastes qui ont eu pour effet de séparer les enfants de leurs familles pendant de nombreuses décennies.⁸

LA SITUATION ACTUELLE

La population autochtone du Canada est jeune et, de 2006 à 2011, elle a augmenté rapidement, c'est-à-dire à un rythme quatre fois plus rapide que celui des non-Autochtones.⁹ Selon des chiffres récents, près de 60 % des Autochtones vivent en milieu urbain.¹⁰ Plus d'un Autochtone sur quatre (27 %) vivant en milieu urbain est âgé de 15 ans ou moins comparativement à environ 17 % de la population canadienne urbaine en général.

La pauvreté est un enjeu fondamental pour les communautés autochtones. Des études récentes révèlent que le taux moyen de pauvreté chez les enfants autochtones est de 40 % alors que la moyenne pour l'ensemble des enfants au Canada est de 17 %. Le taux de pauvreté des enfants autochtones est lié à leur statut et à l'endroit où ils vivent. Un enfant au statut d'Indien sur deux (soit 50 %) vivant dans une communauté autochtone est pauvre.¹¹

Le gouvernement fédéral a pour mandat de financer les soins de santé, l'éducation, les services sociaux, le logement et les programmes de sécurité du revenu dans les communautés autochtones. Le plafond imposé dans les transferts fédéraux aux Premières nations pour les services communautaires et les soins de santé depuis 1996 a eu pour conséquence néfaste de limiter la capacité des communautés autochtones de répondre aux besoins de leurs populations en pleine croissance.¹²

Pour les enfants ayant le statut d'Indien, les systèmes d'éducation et de protection de l'enfance sont des services essentiels pouvant améliorer considérablement leur mieux-être et leur situation économique à long terme. Toutefois, ces systèmes ne disposent pas des ressources physiques et financières suffisantes pour répondre aux besoins des enfants et des familles qu'ils servent.

Le sous-financement chronique des organismes de protection de l'enfance autochtones persiste. Et cela, en dépit d'une plainte déposée en 2007 par la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières nations du Canada et par l'Assemblée des Premières nations (APN) contre le gouvernement du Canada devant le Tribunal canadien des droits de la personne. Les plaignants allèguent l'existence de discrimination au chapitre de la prestation des services à l'enfance et à la famille dans les communautés autochtones.

Les sociétés autochtones d'aide à l'enfance reçoivent 22 % moins de financement par personne que les sociétés provinciales d'aide à l'enfance en vertu de la formule de financement demeurée inchangée depuis 1988.¹³ Les audiences du Tribunal canadien des droits de la personne prennent fin en 2014 et une décision devrait être rendue en 2015. L'issue de cette plainte sera déterminante; elle indiquera la mesure dans laquelle la

Loi canadienne sur les droits de la personne peut être utilisée pour améliorer les conditions de vie dans les communautés autochtones.¹⁴

En vertu du principe de Jordan, les organismes gouvernementaux et les ministères doivent répondre d'abord aux besoins des enfants et régler par la suite les conflits de compétence. En 2007, la Chambre des communes a voté à l'unanimité pour le principe de Jordan. En 2013, la cour fédérale a maintenu la décision en vertu de laquelle le gouvernement du Canada est lié par le principe de Jordan.

La situation de l'éducation publique dans les communautés autochtones est dans un état telle qu'une réforme culturellement pertinente et dirigée par la communauté s'impose. Les 515 écoles autochtones de compétence fédérale sont tenues de respecter les mêmes normes que les écoles financées par les provinces, sauf que leur financement n'est pas équitable.¹⁵ Par exemple, il n'y a pas d'argent pour les bibliothèques, les ordinateurs, la formation des enseignants et l'éducation spécialisée.¹⁶ Outre le fait que le financement ne tienne pas compte de l'isolement des communautés et des traumatismes intergénérationnels attribuables à l'épisode des pensionnats autochtones, les écoles dans les communautés reçoivent 2 000 à 3 000 dollars de moins par élève que dans les écoles des réseaux scolaires provinciaux.

Les taux de persistance scolaire, bien qu'ils soient légèrement en hausse, demeurent faibles. En 2006, 51 % des adultes autochtones (âgés de 25 à 34 ans) vivant dans une communauté autochtone n'avaient pas terminé leurs études secondaires. À l'extérieur de la réserve, le taux de décrochage scolaire des élèves autochtones était de 29 % alors qu'il était de 10 % dans la population non autochtone.¹⁷ La bonne nouvelle, toutefois, c'est que les élèves autochtones qui terminent leurs études secondaires et entreprennent des études postsecondaires réussissent aussi bien que leurs collègues non autochtones.¹⁸

QU'EST-CE QUI DOIT SE PASSER?

- Il faut adopter un plan d'action, élaboré de concert avec les organisations autochtones, afin de prévenir, de réduire et éventuellement d'éliminer la pauvreté des enfants et des familles autochtones.
- Il faut un engagement de la part du gouvernement fédéral de mettre en œuvre le principe de Jordan et de la part des provinces et des territoires, d'adopter le principe de Jordan pour s'assurer de répondre sans délai aux besoins des enfants autochtones.

AUGMENTER LE REVENU DES FAMILLES AVEC ENFANTS

«... Des milliers d'études cumulées arrivent toutes à la même conclusion fondamentale : la pauvreté est une menace sérieuse, sinon la plus grave, pour la santé et la qualité de vie des personnes, des collectivités et de la société en général dans des pays industrialisés aussi riches que le Canada ».

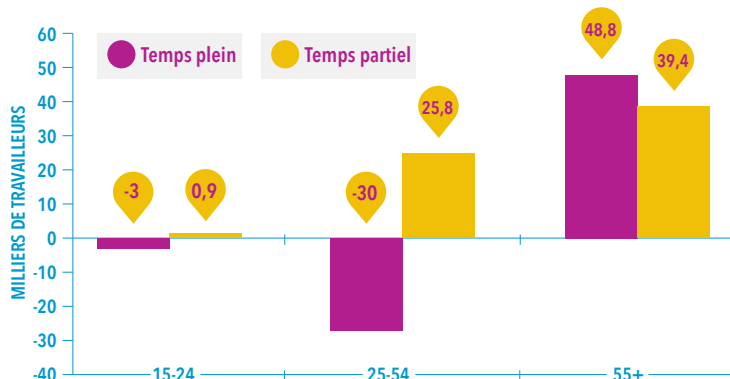
Dennis Raphael, professeur en gestion de la santé, Université York.¹⁹

Pour empêcher des familles de sombrer dans la pauvreté et pour soutenir les efforts de celles qui tentent de s'en sortir, le Canada a besoin d'une approche à deux volets : renforcer les politiques publiques qui ont un impact direct sur le revenu familial et améliorer les possibilités d'emploi des parents.

Prises ensemble, ces mesures misent sur le rôle central du gouvernement fédéral en matière de gestion économique et sur son leadership de longue date au chapitre de la mise en place et du financement d'un filet de sécurité sociale résistant.

Les parents qui cumulent les rôles de gagne-pain et de fournisseurs de soins ont besoin de mesures de soutien pour assurer à leur famille des conditions de vie décentes et dignes.

GRAPHIQUE 4 VARIATION NETTE DE L'EMPLOI À TEMPS PLEIN ET À TEMPS PARTIEL



Source: Angella McEwen. "Terrible, Horrible, No Good, Very Bad Job Numbers", texte affiché sur le blogue de The Progressive Economics Forum, 5 septembre 2014. Le tableau fait référence à la période d'août 2013 à août 2014.

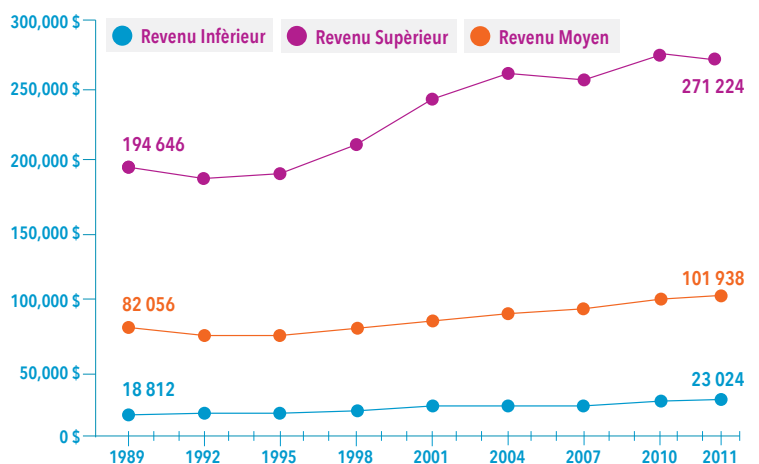
Les marchés du travail ne font pas la distinction entre les travailleurs qui sont des parents et les autres. Par contre, des politiques publiques qui reconnaissent la valeur et l'importance d'élever des enfants et qui aident à réduire la pauvreté font toute une différence.

LA SITUATION ACTUELLE

Pour réduire substantiellement la pauvreté des enfants et des familles, il faut augmenter la prestation pour enfants à 5 600 \$ par année par enfant (\$ 2014 et l'indexer) et se doter d'un salaire minimum juste. La Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) conjuguée au Supplément de la prestation nationale pour enfant (SPNE) pour les familles à faible et moyen revenu, un programme conjoint fédéral, provincial et territorial lancé en 1998, a joué un rôle très important pour prévenir et réduire la pauvreté des enfants et des familles.²⁰ Présentement, les familles admissibles peuvent recevoir une prestation maximum de 3 687 \$ (PFCE et SPNE combinés). La prestation nationale pour enfants (PFCE/SPNE) est versée mensuellement aux familles admissibles; elle n'est pas imposable et elle n'est pas remboursable; et elle est basée sur le revenu net familial de l'année précédente, selon la déclaration d'impôt.

Il convient de préciser que la prestation pour enfants est une mesure progressive; les personnes à revenu plus faible reçoivent une prestation plus élevée, et inversement. Dans un certain sens, la PFCE/SPNE est un premier pas pour pallier les inégalités auxquelles font face beaucoup de familles. En 2013, les familles admissibles dont le revenu net atteignait 25 356 \$ ont reçu la prestation complète maximale, tandis que les familles dont le

GRAPHIQUE 5 REVENU MOYEN DES FAMILLES DES DÉCILES INFÉRIEUR, MOYEN ET SUPÉRIEUR AVEC ENFANTS < 18 ANS AU CANADA, 1989-2011



Source: Tableaux personnalisés produits par le Centre canadien de politiques alternatives en utilisant les données de l'EDTR de Statistique Canada

revenu net était de 25 584 \$ à 43 500 \$ ont pu recevoir la PFCE en entier et une partie du SPNE.²¹ Les familles au revenu net plus élevé reçoivent parfois une partie de la PFCE.

Il a été établi que la Prestation nationale pour enfants contribuait effectivement à réduire les taux de pauvreté infantile. Une évaluation récente a confirmé que pris ensemble la PFCE et le SPNE réduisaient effectivement les taux de pauvreté et l'ampleur de la pauvreté. Pour chaque tranche de 1 000 \$ reçue sous forme de PNE, une famille monoparentale risquait moins d'être pauvre (selon la définition du Seuil de faible revenu) et l'ampleur de la pauvreté des familles monoparentales à faible revenu était diminuée de 760 \$ à 1 120 \$.²² En 2012, Campagne 2000 a commandé une simulation pour déterminer l'impact qu'aurait une prestation pour enfant bonifiée à 5 400 \$ maximum. La simulation a indiqué que le taux de pauvreté diminuerait de 15 % et que 174 000 enfants échapperaient à la pauvreté.²³

QU'EST-CE QUI DOIT SE PASSER?

Il faut porter à 5 600 \$ le seuil maximum de la PNE combinée qui a simplement été indexée annuellement depuis 2007. Cette prestation bonifiée, conjuguée à un travail à temps plein, permettrait à une mère seule avec un enfant de sortir sa famille de la pauvreté.

LE MARCHÉ DU TRAVAIL LAISSE TOMBER LES FAMILLES

« Compte tenu des rares emplois à pourvoir et de la proportion plus faible que jamais de chômeurs recevant des prestations d'assurance-emploi (surtout dans les agglomérations urbaines), le marché canadien du travail est assez déprimant ».

—Angella McEwen, économiste²⁴

« Les emplois », disaient autrefois les politiciens, « sont la meilleure politique sociale qui soit ». Quoique légèrement simpliste, cette affirmation avait du vrai. Ce n'est plus le cas. Par exemple, en Ontario, environ 40 % des enfants pauvres vivent dans un ménage où un parent travaille à temps plein toute l'année.²⁵ Au Canada, en général, les chiffres les plus récents révèlent que plus d'un enfant défavorisé sur trois vient d'une

famille où au moins un parent travaille à temps plein durant l'année et malgré cela, sa famille est pauvre.

Non seulement avoir un emploi n'est plus une garantie contre la pauvreté, mais la situation « déprimante » de l'emploi contribue, à vrai dire, à la pauvreté des enfants et des familles dans ce pays. Les emplois à temps plein bien payés avec des avantages sociaux qui préviennent la pauvreté et permettent aux parents de sortir leur famille de la pauvreté sont remplacés par des emplois faiblement rémunérés, précaires et à temps partiel.

En 2014, le travail à temps partiel s'est taillé une place prépondérante dans le paysage de l'emploi au Canada, faisant craindre que cela ne devienne la « nouvelle norme ».²⁶ Le travail à temps plein a augmenté uniquement chez les travailleurs âgés de plus de 55 ans.²⁷ Auparavant, environ un travailleur à temps partiel sur quatre au Canada disait préférer travailler à temps plein, mais ne pas pouvoir faute d'emplois à temps plein. Cette situation est très différente de celle de certains pays européens où les parents, pour des raisons familiales, choisissent plutôt d'occuper des emplois à temps partiel bien rémunérés avec des avantages sociaux.

Le portrait est semblable pour le travail temporaire. De 2009 à 2012, le nombre de Canadiens et de Canadiennes occupant des emplois temporaires a augmenté à un rythme trois fois plus rapide que pour les emplois permanents.²⁸ Quand ces emplois temporaires se terminent, les parents sont peu susceptibles d'être admissibles aux prestations d'assurance-emploi et devront peut-être faire appel à l'aide sociale, le programme de dernier recours.

Les familles avec enfants sont particulièrement menacées dans ce marché du travail en mutation. Un rapport publié en 2014 par l'UNICEF indique que la présence d'un enfant ou d'enfants dans un ménage se traduit par un risque plus élevé de pauvreté, à savoir de 7 % à 11 %, même si les parents travaillent (ils travaillent tout en demeurant au seuil de la pauvreté).²⁹

Élever des enfants dans un contexte d'emploi précaire rend la tâche plus difficile. Comme beaucoup de ces emplois sont à temps partiel et peu rémunérés, les parents doivent parfois occuper plusieurs emplois à la fois. La nature même du travail précaire fait en sorte qu'il est difficile pour les parents d'organiser la garde de leurs enfants, de planifier un budget familial et de passer du temps en famille.

AVANCÉES PROMETTEUSES

Les appels pour hausser le salaire minimum et adopter des politiques de salaire décent sont des initiatives prometteuses pouvant contrer les failles du marché du travail actuel. De

nombreuses collectivités au Canada ont défini un salaire décent pour leur milieu. Elles s'inspirent de l'exemple de la Ville de New Westminster qui fait partie de quelques douzaines d'employeurs accrédités en C.-B. qui versent des salaires décents et aident ainsi à augmenter les revenus familiaux.³⁰

L'appel à la hausse du salaire minimum a été renforcé dernièrement par une nouvelle étude qui démontre que l'augmentation du salaire minimum n'a pas d'impact négatif sur l'emploi et, qu'en fait, ce peut être un « outil important et efficace pour augmenter le revenu des petits salariés, promouvoir une plus grande égalité entre les personnes qui ont un emploi... et réduire la pauvreté ».³¹

LE CANADA A ENCORE BESOIN D'UN PROGRAMME NATIONAL DE SERVICES DE GARDE À L'ENFANCE – MAINTENANT PLUS QUE JAMAIS

Depuis la publication du premier rapport sur la pauvreté de Campagne 2000, le programme national de services de garde éducatifs fait partie des composantes essentielles de son plan d'action pour éliminer la pauvreté des enfants et des familles. Un tel programme a le potentiel d'améliorer le mieux-être, le développement et les apprentissages sur toute une vie des enfants, de soutenir les parents qui poursuivent des études, qui

suivent une formation ou qui travaillent, de bâtir des collectivités fortes et inclusives, de fournir aux enfants qui ont des incapacités des milieux de vie inclusifs, et de favoriser l'égalité des femmes.

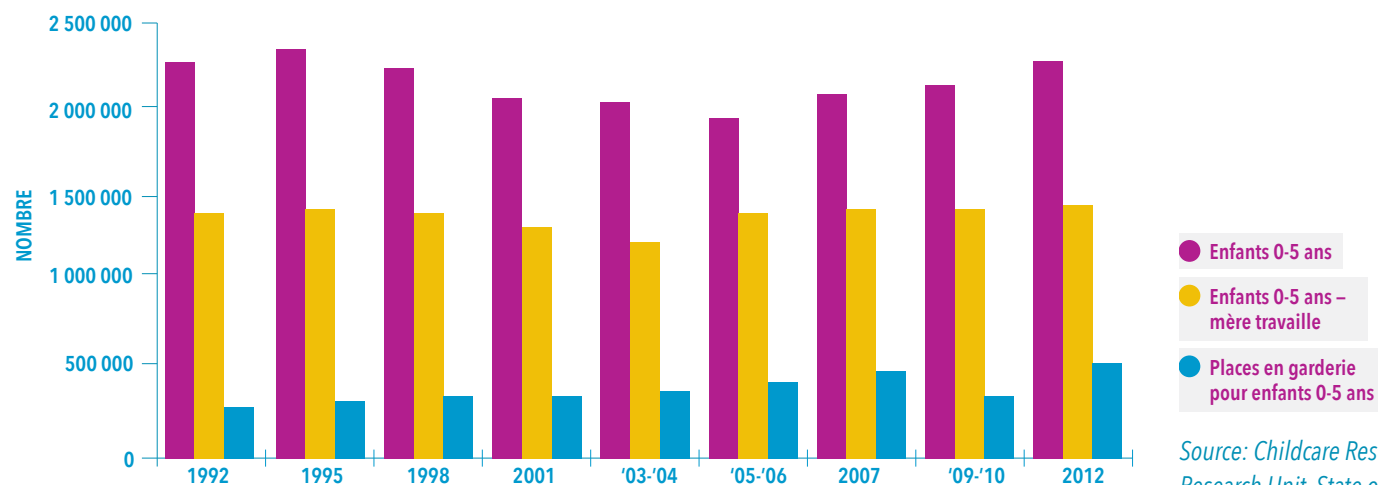
Même si la croissance rapide du nombre de mères sur le marché du travail est considérée comme une des principales transformations sociales du siècle dernier, il n'existe pas encore au Canada de solution sociétale pour répondre aux besoins de services de garde à l'enfance. Quoiqu'au moins sept gouvernements provinciaux et territoriaux aient entrepris d'étendre leurs programmes de maternelle, les expressions « approche fragmentée » et « totalement inadéquats » s'appliquent encore et toujours aux services éducatifs et de garde à l'enfance (SÉGE) au Canada. Il est très désolant de voir qu'en 2014, aucune des dix provinces, aucun des trois territoires et ni le gouvernement fédéral n'ont de plan pour développer des SÉGE de qualité pour tous.

LA SITUATION ACTUELLE

Les données, la recherche, les articles dans les médias et les témoignages de parents, tous conviennent que le Canada ne répond pas aux besoins d'une majorité d'enfants et de familles en matière d'éducation préscolaire et de garde à l'enfance. Les parents ont désespérément besoin de services de garde dans toutes les provinces du Canada et, à l'extérieur du Québec, les frais de garde sont très élevés.

La participation des mères au marché du travail augmente d'année en année et, en dépit de la hausse importante du taux de natalité, le développement des services de garde et l'augmentation du financement public ont considérablement

GRAPHIQUE 6 ENFANTS, MÈRES ACTIVES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL, PLACES EN GARDERIE, 1992 - 2012



Source: Childcare Resource and Research Unit, State of ECEC 2012

ralenti. On suppose que la plupart des familles utilisent des services de garde non réglementés, parfois reconnus par la loi et parfois pas (on ne collige pas de données à ce sujet).

Les données les plus récentes indiquent qu'au cours des deux dernières années, le nombre de places en services de garde réglementés a légèrement augmenté.

Malgré cette légère augmentation, les places (à temps plein et à temps partiel) en garderie suffisent à peine 22,5 % des enfants de 0 à 5 ans et les places dans tous les autres modes de garde réglementés à peine 20,5 % des enfants de 0 à 12 ans. Par ailleurs, la couverture pour les poupons et les bambins est beaucoup moindre.³² Par contre, ce n'est pas parce qu'il y a des places que les services de garde sont pour autant accessibles.

Pour être accessibles, les frais de garde doivent être abordables. Or, dans la plupart des provinces, les frais de garde sont plus élevés que les droits de scolarité universitaires.³³ Selon les chiffres de 2012, les frais de garde médians mensuels à l'échelle du Canada sont de 761 \$ pour un poupon, 701 \$ pour un bambin et 674 \$ pour un enfant de 3-4 ans. Par contre, les médianes ne révèlent pas tout. Au Québec, les frais de garde pour tous les groupes d'âge sont de 152 \$ par mois.³⁴

Les familles à faible revenu sont mal servies. Dans toutes les provinces et tous les territoires, sauf au Québec, les familles à revenu faible et modeste ont droit à des subventions pour frais de garde, mais malgré ces subventions, il arrive souvent que les services de garde demeurent inaccessibles. À cause du rationnement des subventions en Ontario, il y a de longues listes d'attente.

Par ailleurs, dans d'autres provinces, même des familles très défavorisées doivent payer des frais supplémentaires élevés, en surplus du montant des subventions provinciales, parfois autant que 500 \$ par mois. Les chiffres de 2010 indiquent que depuis 2001, le pourcentage d'enfants subventionnés est demeuré plus ou moins statique et a même chuté dans certains cas.

QU'EST-CE QUI DOIT SE PASSER?

- Il faut que le gouvernement fédéral prenne l'initiative d'instaurer de concert avec les provinces, les territoires et les communautés autochtones un programme national de services éducatifs et de garde à l'enfance, assorti d'une politique-cadre bien articulée et basée sur les principes d'universalité, de qualité et d'exhaustivité (éventail complet de services).

- Il faut des prestations de congé de maternité et de congé parental améliorées et de plus longue durée, plus souples, incluant une allocation réservée aux pères seulement et accessibles à tous les nouveaux parents (adoptifs, étudiants, stagiaires, parents travaillant à leur compte, à temps partiel et occasionnellement).
- Il faut, à court terme, un fonds d'urgence de 500 M\$ sous forme de paiements de transfert fédéral aux provinces, territoires et communautés autochtones pour des services de garde réglementés.

UN ENGAGEMENT SUBSTANTIEL ET SOUTENU POUR LE LOGEMENT EST NÉCESSAIRE.

Il est clairement démontré que, partout au Canada, les personnes à faible revenu de même que les familles à faible revenu avec enfants sont souvent confrontées à des choix difficiles : payer leur loyer, acheter des aliments nutritifs ou s'adonner à une activité récréative qui pourrait améliorer leur état de santé. Trop de Canadiens et de Canadiennes ont peine à conserver leur logement et ont un « besoin impérieux de logement », ce qui signifie qu'ils ont besoin d'un logement abordable, adéquat et adapté à leur famille.

LA SITUATION ACTUELLE

L'état de l'itinérance au Canada 2014 nous apprend que 235 000 personnes au Canada se retrouvent sans toit annuellement, ce qui coûte quelque 7 milliards de dollars à notre économie.³⁴ Lors d'une soirée donnée, plus de 35 000 personnes au Canada sont sans-abri.

Au cours des 25 dernières années, la population au Canada a augmenté de 30 %; or les investissements nationaux dans le logement ont diminué de 46 %.³⁵ Plus inquiétant encore: près d'un ménage sur cinq fait face à **un grave problème d'abordabilité**, ce qui signifie que ces ménages sont à faible revenu et qu'ils doivent consacrer plus de 50 % de leur faible revenu à payer le loyer.

LE LOGEMENT INVISIBLE ET PRÉCAIRE AU CANADA

Environ 25 % de tous les ménages au Canada (3,3 millions) sont logés de façon précaire, vivant dans des logements inabordables, surpeuplés, inférieurs aux normes, ou un mélange des trois.³⁶

Ceux qui ont un besoin impérieux de logement sont souvent « invisibles ». Par ailleurs, la situation précaire du logement est comme la « pointe de l'iceberg ». Statistiquement, le nombre de **personnes sans-abri visibles** est d'environ 150 000 à 300 000, mais le nombre de **personnes sans-abri cachées ou invisibles** est au moins trois fois plus élevé, soit de 450 000 à 900 000.

L'ITINÉRANCE CHEZ LES ENFANTS ET LES FAMILLES

L'itinérance chez les enfants et les familles est un problème grave et en pleine croissance. Plus de 37 % des ménages au Canada³⁸ ont du mal à conserver leur logement et de plus en plus de familles ont recours à des refuges d'urgence. **Plus précisément, environ une personne sur sept qui fréquente un refuge au Canada est un enfant.**³⁹ **Comparativement aux enfants vivant dans un logement permanent, les enfants sans-abri ont moins la possibilité de faire des études, ils ont plus de problèmes de santé et ils se font plus souvent de blessures.** La prévention et l'intervention précoce sont des mesures essentielles pour contrer l'itinérance visible et invisible au Canada.

De nombreux facteurs contribuent à l'itinérance chez les enfants et les familles et les conséquences de l'itinérance sur leur vie sont énormes. Des facteurs structurels et individuels ou familiaux et des failles dans le système se conjuguent trop souvent pour créer une situation inacceptable. Selon les recherches, l'instabilité du logement et la pauvreté seraient reliées à un état de santé mentale ou physique fragile chez les enfants, de même qu'à des problèmes sur le plan du développement. En outre, l'instabilité de logement est associée à de nombreuses interruptions scolaires, nuisant ainsi à la réussite scolaire.

QU'EST-CE QUI DOIT SE PASSER?

Il faut mettre en œuvre en partenariat avec les provinces, les territoires, les municipalités, les Premières nations et les secteurs privé et à but non lucratif une stratégie nationale globale en matière de logement qui répond aux besoins des collectivités locales et des Premières nations.

Dans un premier temps, il faut renverser la tendance à la baisse des investissements du gouvernement fédéral dans le logement à prix abordable et investir des fonds pour assurer l'abordabilité des logements, pour renouveler les immobilisations et pour transformer le secteur du logement social et en assurer le succès futur.

LA FAIM ET L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE AFFLIGENT UN TROP GRAND NOMBRE DE FAMILLES

Plus de deux décennies suivant l'apparition des banques alimentaires en tant que réponse collective pour soulager la faim et la pauvreté, elles sont devenues une source de soutien attendu pour de nombreuses familles à faible revenu. À cause des mesures de sécurité du revenu insuffisantes partout au pays et de la disparition de nombreux emplois décents, un trop grand nombre de familles n'ont pas les moyens de se procurer les aliments de base. Lorsqu'elles ne peuvent plus compter sur leur famille et leurs amis, elles n'ont pas d'autre choix que d'avoir recours aux banques alimentaires.

Les données les plus récentes confirment que plus de 841 000 personnes utilisent les banques alimentaires chaque mois. Tout près de la moitié sont des familles avec enfants. De ce nombre, près de 50 % sont des familles biparentales. Et les enfants représentent plus d'un sur trois (37 %) utilisateurs des banques alimentaires au Canada.⁴⁰

Un aperçu des personnes qui utilisent les banques alimentaires donne une idée de l'insécurité actuelle du revenu au Canada. Un ménage sur six qui a recours aux banques alimentaires a des revenus provenant d'un emploi ou de prestations d'assurance-emploi (a.-e.).⁴¹ La situation de ces familles démontre qu'un emploi n'est pas nécessairement une porte pour sortir de la pauvreté.

Les coûts de logement gonflés, surtout dans les grandes agglomérations urbaines, sont un facteur qui influe sur le budget des ménages. Les utilisateurs de banques alimentaires habitent en majorité un logement locatif et le loyer de près des deux tiers de ces personnes est au prix courant. Ces familles font trop souvent face à la difficile décision de payer leur loyer ou de mettre de la nourriture sur la table.

La majorité des familles qui ont recours aux banques alimentaires souffrent d'insécurité alimentaire. Par contre, toutes les familles qui souffrent d'insécurité alimentaire ne font pas nécessairement appel aux banques alimentaires.⁴² On parle d'insécurité alimentaire, reliée à l'insécurité de revenu, lorsque les personnes manquent de nourriture ou n'ont pas les aliments nutritifs dont elles ont besoin.⁴³ L'insécurité

alimentaire se vit différemment selon les personnes. Certaines vont épuiser leurs réserves de nourriture avant d'avoir l'argent pour en acheter d'autres; d'autres personnes n'ont pas les moyens d'acheter les aliments nutritifs dont elles ont besoin; et d'autres encore doivent sauter des repas.⁴⁴

En 2012, quatre millions de personnes, y compris 1,15 million d'enfants, ont souffert d'insécurité alimentaire sous une forme ou une autre.⁴⁵ Les taux les plus élevés d'insécurité alimentaire étaient dans le Nord et dans les Maritimes. Il n'est pas étonnant que 70 % des ménages dont les revenus proviennent principalement de l'aide sociale souffrent d'insécurité alimentaire. Le fait que les revenus de près des deux tiers (62 %) des ménages souffrant d'insécurité alimentaire provenaient d'un salaire ou d'un travail autonome traduit bien la disparition de bons emplois dans de nombreuses régions au Canada.

La prévalence de la faim et de l'insécurité alimentaire dans un pays développé et riche comme le Canada est très inquiétante, surtout du point de vue des possibilités qui s'offrent aux enfants. Il faut que tous les ordres de gouvernement portent attention à ce problème et agissent afin d'améliorer la santé des enfants dès maintenant et d'éviter les problèmes à long terme pour notre santé et notre mieux-être collectif.

NOTES DE FIN

- 1 Mandela, N. (3 février 2005). « Discours de Mandela sur la pauvreté », couverture par la BBC. Source : http://news.bbc.co.uk/2/hi/uk_news/politics/4232603.stm
- 2 Statistique Canada. Totalisation personnalisée des données du Fichier des familles T1, basée sur la Mesure de faible revenu (MFR) après impôt, 1989 et 2012.
- 3 Macdonald, D. et Wilson, D. (2013). Poverty or Prosperity: Indigenous Children in Canada. Source : http://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/National%20Office/2013/06/Poverty_or_Prosperty_Indigenous_Children.pdf. Les enfants autochtones comprennent les Métis, les Inuits, les enfants sans statut d'Indien vivant hors réserve et les enfants ayant le statut d'Indien vivant dans les réserves.
- 4 Patychuk, D. (février 2010). Données du recensement de 2006. Stratégie d'accès communautaire aux statistiques sociales. Préparé pour le réseau Colour of Poverty- Colour of Change.
- 5 Les données de Statistique Canada en matière de faible revenu ont toujours deux ans de retard.
- 6 Statistique Canada (juillet 2014). Estimations annuelles du revenu des familles de recensement et des particuliers. (Fichier des familles T1) - guide de l'utilisateur des données sur la famille. Direction de la statistique du revenu.
- 7 Bartleman, J. (2014). Lettre envoyée lors du sommet étudiant Tenez vos promesses.
- 8 Les membres des Premières nations incluent les personnes qui ont un statut d'Indien reconnu au sens de la loi et les non-Indiens. Il est important de préciser que les personnes qui vivent dans les réserves (appelées aussi communautés autochtones) sont majoritairement des Autochtones ayant le statut d'Indien et ils sont assujettis à la Loi sur les Indiens. La responsabilité de financer ou de fournir les services et les programmes de sécurité du revenu aux communautés autochtones relève entièrement du gouvernement fédéral. Un Métis est une personne qui s'identifie comme telle, qui se distingue des autres Autochtones, qui descend de Métis de souche et qui est acceptée par la nation métisse. Les Métis proviennent de mariages survenus d'abord au milieu du XVIIe siècle entre femmes crie, ojibwas et salteaux et commerçants de fourrure français et écossais puis, ultérieurement, d'unions avec des Scandinaves, des Irlandais et des Anglais lors de la colonisation de l'Ouest canadien. Les Inuits sont des Autochtones descendants du peuple Thulé, un peuple de chasseurs-cueilleurs. La plupart des Inuits continuent de vivre dans l'Arctique.
- 9 Statistique Canada. Un aperçu des statistiques sur les Autochtones. <http://www.statcan.gc.ca/pub/89-645-x/2010001/growth-pop-croissance-fra.htm>
- 10 Statistique Canada Les peuples autochtones au Canada: Premières nations, Métis, et Inuits. Source: <http://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/as-sa/99-011-x/99-011-x2011001-fra.cfm>.
- 11 Macdonald, D. et Wilson, D. (2013). Poverty or Prosperity: Indigenous Children in Canada. Source : http://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/National%20Office/2013/06/Poverty_or_Prosperty_Indigenous_Children.pdf.
- 12 Idem
- 13 Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières nations du Canada (2010). Exposé au Forum pour mettre fin à l'exclusion
- 14 Assemblée des Premières nations (2013). Bulletin technique: Tribunal canadien des droits de la personne - Protection de l'enfance - octobre 2013. Source: http://www.afn.ca/uploads/files/13-10-25_nc_bulletin_chrt_ff.pdf.
- 15 Rajekar, A. et Mathilkath, R. (2009). The Funding Requirement for First Nations Schools in Canada. Source : http://www.parl.gc.ca/PBO-DPB/documents/INAC_Final_FR.pdf.
- 16 Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières nations du Canada (2013). Feuillet d'information 2. Éducation des Premières nations. Source : <http://www.fncaringociety.com/sites/default/files/Information%20Sheet%20-%20First%20Nations%20Education%20final.pdf>
- 17 Sénat du Canada (2011). La réforme de l'éducation chez les Premières nations: de la crise à l'espoir Rapport du Comité permanent du Sénat sur les peuples autochtones. Source : <http://www.parl.gc.ca/Content/SEN/Committee/411/appa/rep/rep03dec11-f.pdf>.
- 18 Mendelson, M. (2006). Aboriginal Peoples and Post Secondary Education in Canada. Source: <http://www.caledoninst.org/publications/pdf/595eng.pdf>
- 19 Raphael, D. (2010). About Canada: Health and Illness. Halifax et Winnipeg: Fernwood Publishing.
- 20 Le gouvernement du Québec a déclaré qu'il adhérerait aux principes de base de la PNE. Le Québec a décidé de ne pas participer au programme fédéral parce qu'il souhaitait conserver sa main-mise sur les programmes de soutien au revenu pour enfants dans la province; toutefois, il a opté pour une approche similaire à celle de la PNE.
- 21 Agence du revenu du Canada (2014) PFCE: calculs et versements. Source : http://www.cra-arc.gc.ca/bnfts/cctb/fq_pymnts-fra.html.
- 22 Emploi et Développement social Canada (octobre 2013). Rapport final. Évaluation sommative de la Prestation nationale pour enfants. Source : http://www.edsc.gc.ca/fra/publications/evaluations/developpement_social/2013/octobre.shtml.
- 23 Cette analyse s'appuie sur la Base de données et le Modèle de simulation de politiques sociales de Statistique Canada. Les hypothèses et les calculs qui sous-tendent les résultats de la simulation ont été produits par Sid Frankel, Phd, Faculté de travail social de l'Université du Manitoba, Laurel Rothman et Andy Mitchell; la responsabilité de l'utilisation et de l'interprétation de ces données leur revient totalement.
- 24 Angella McEwen. "Terrible, Horrible, No Good, Very Bad Job Numbers", texte affiché sur le blogue The Progressive Economics Forum, 5 septembre 2014. Source: <http://www.progressive-economics.ca/2014/09/05/terrible-horrible-no-good-very-bad-job-numbers/>.
- 25 Société d'aide à l'enfance de Toronto. The Hidden Epidemic, A Report on Child and Family Poverty in Toronto. Toronto: CAST. Novembre 2014.
- 26 Voir : "Part-Time Nation: Is Canada Becoming a Nation of Part-Time Employed?" Observation, TD Economics, 21 août 2014. Source: http://www.td.com/document/PDF/economics/special/Part_time_Nation.pdf; et Carol Goar, "Is part-time work the new normal?" é The Sunday Star Opinion/ Commentary, 7 septembre, 2014. Source: http://www.thestar.com/opinion/commentary/2014/09/07/is_parttime_work_the_new_normal_goar.html.
- 27 Angella McEwen. "Terrible, Horrible, No Good, Very Bad Job Numbers", texte affiché sur le blogue The Progressive Economics Forum, 5 septembre 2014. Source: <http://www.progressive-economics.ca/2014/09/05/terrible-horrible-no-good-very-bad-job-numbers/>.
- 28 Citizens for Public Justice. (2013) Poverty Trends Scorecard. Feuilles de renseignements: rapport sur les tendances du marché du travail. Rapport 2013. Source : http://www.cpj.ca/sites/default/files/docs/Labour_Market_Trends_Final.pdf.
- 29 Fonds des Nations Unies pour l'enfance. Les enfants de la récession : Impact de la crise économique sur le bien-être des enfants dans les pays riches. Rapport Innocenti 12, Enfants des pays développés, septembre 2014. Source : http://www.unicef.ca/sites/default/files/imce_uploads/images/reports/unicef_bilan_innocenti_12_les_enfants_de_la_recession.pdf.

- 30 Pour des renseignements sur la campagne Living Wage for Families, se rendre à www.livingwageforfamilies.ca
- 31 "Minimum wage has no consistent effect on employment levels: study", Communiqué de presse du Centre canadien de politiques alternatives, 21 octobre 2014. On peut consulter le rapport complet de J. Brennan et de J. Stanford, "Dispelling Minimum Wage Mythology The Minimum Wage and the Impact on Jobs in Canada, 1983-2012", à l'adresse suivante: https://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/National%20Office/2014/10/Dispelling_Minimum_Wage_Mythology.pdf.
- 32 Ferns, C. et Friendly, M. (2014). The State of Early Childhood Education and Care in Canada 2012. Source: <http://childcarecanada.org/publications/ecec-canada/14/06/state-early-childhood-education-and-care-canada-2012>.
- 33 Idem, p. 3
- 34 Flanagan, K., Beach, J. et Varmuza, P. (2013). Oui, ça me touche encore! Une enquête réalisée dans les garderies au Canada: faits saillants. Source: http://www.ccsc-cssge.ca/sites/default/files/uploads/Projects-Pubs-Docs/FR%20Pub%20Chart/YouBetSurveyReport_FR.pdf.
- 35 Stephen Gaetz, Tanya Gulliver, et Tim Richter (2014). État de l'itinérance au Canada: 2014. Toronto: The Homeless Hub Press. Source: <http://www.homelesshub.ca/sites/default/files/SOHC2014FR-execsummary.pdf>.
- 36 Idem
- 37 Wellesley Institute. (2014) The State Of Social Housing In Toronto And Canada: A Presentation To University Of Toronto Students, Source: <http://www.wellesleyinstitute.com/housing/the-state-of-social-housing-in-toronto-and-canada-a-presentation-to-university-of-toronto-students/>
- 38 Raising the Roof Chez Toit. (2014) Initiative permanente conjointe de Chez Toit et Campagne 2000 sur l'itinérance chez les enfants et les familles. Source: <http://www.raisingtheroof.org/Our-Programs/Child---Family-Homelessness.aspx>
- 39 Aaron Segart. (2012) Étude nationale sur les refuges: utilisation des refuges d'urgence au Canada 2005-2009; publiée par: Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance, Ressources humaines Développement des compétences Canada. Source : http://www.edsc.gc.ca/fra/communautes/sans_abri/rapports/etude_refuges.shtml
- 40 Banques alimentaires du Canada. (2014). Bilan-faim 2014. Source: http://www.banquesalimentaires.org/221-bilan_faim
- 41 Idem.
- 42 V. Tarasuk & R. Loopstra (2012). The relationship between food banks and household food insecurity. Canadian Public Policy, Vol. XXXVIII, No. 4.
- 43 Statistique Canada. Insécurité alimentaire des ménages, 2011-2012. Source: <http://www.statcan.gc.ca/pub/82-625-x/2013001/article/11889-fra.htm>
- 44 Tarasuk, V., Mitchell, A., et Dachner, N. (2014). Insécurité alimentaire des ménages au Canada, 2012
- 45 Idem. Source : <http://nutritionalsciences.lamp.utoronto.ca/resources/proof-annual-reports/annual-report-2012/>

REMERCIEMENTS

Campagne 2000 remercie les personnes et groupes suivants pour leur appui:

La Société d'aide à l'enfance de Toronto, la Congregation of the Sisters of St. Joseph in Canada, le Centre de bénévolat de la péninsule acadienne inc., Banques alimentaires Canada, Abolissons la pauvreté, le Social Planning Council of Winnipeg, la Faculté de travail social de l'Université du Manitoba, Santé publique Toronto - équipe aux affaires urbaines, Show Kids You Care, UNIFOR, le Musée des beaux-arts de l'Ontario, le Centre des sciences de l'Ontario, les dévoués membres de notre comité de direction, les organisations communautaires, provinciales et nationales partenaires de Campagne 2000, de même que de nombreuses autres personnes et organisations qui nous appuient.

Un merci spécial à First Call: BC Child and Youth Advocacy Coalition, au Centre canadien des politiques alternatives, au Social Planning Council of Winnipeg, au Childcare Resource and Research Unit, à l'Association nationale des centres de l'amitié, à l'institut Wellesley, à Chez Toit Canada, et à tous les autres pour leur aide à la recherche.

Pour son soutien constant et sa grande générosité, nos remerciements à Family Service Toronto, notre hôte, et un organisme membre de United Way Toronto.

Campagne 2000 est une coalition pancanadienne non partisane de plus de 120 organismes nationaux, provinciaux et communautaires engagés à travailler ensemble pour éliminer la pauvreté des enfants et des familles au Canada. Pour la liste complète de nos organisations partenaires, rendez-vous à www.campaign2000.ca. Téléchargez ce rapport et les autres documents de Campagne 2000 à www.campaign2000.ca ou appelez-nous au 416-595-9230, poste 244 pour obtenir des versions papier.

Tous droits réservés © Campagne 2000

Novembre 2014 ISBN: 1-894250-84-2

Publication: Campagne 2000

(Ont participé à la rédaction de ce rapport: Carolyn Ferns, Christa Freiler, Martha Friendly, Liyu Guo, Anita Khanna, Alan Meisner, et Laurel Rothman)

Traduction: Jocelyne Tougas

Graphisme et mise en page: The Public

Impression: Main-d'oeuvre syndiquée, section locale 594 du SEEFPO, Santé publique Toronto.

Conception du site web: Ligia Hendry, Family Service Toronto

Available in English <http://www.campaign2000.ca/english/index.html>

Campagne 2000, a/s Family Service Toronto

355, rue Church, Toronto (Ontario) M5B 1Z8

www.campaign2000.ca

www.familyserVICEToronto.org

Facebook: www.facebook.com/Campaign2000

Twitter: @Campaign2000

FAMILY SERVICE TORONTO
For People. For Change.



1914 • 2014 • Embracing the future



Mettons fin à la pauvreté des enfants et des familles